

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT SENEGAL
LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Mission du 10 au 13 Juillet 2013 dans la Zone Nord

Rapport de Mission

13/07/2013

Table des matières

Introduction :	3
1- Rappel du programme de la Mission	3
2- Visite de Courtoisie au Gouverneur de Région	3
3- Visite du Projet de Réhabilitation de la RN2 et du Pont de Ndioum	5
a. RN2 :	5
b. Pont de Ndioum :	7
c. Ngallenka	9
d. Delta :	10
Conclusion Générale de la visite Zone Nord:	11

Introduction :

Suite à la lettre du MCC du 27 mai 2013, le Conseil de Surveillance du MCA-Sénégal réuni en session extraordinaire le 03 juillet 2013, avait décidé d'envoyer une mission sur le terrain, pour vérifier l'état d'avancement des travaux des programmes routiers et d'irrigation pour avoir une meilleure idée de leurs contraintes d'exécution.

A ce titre, une délégation composée de sept (07) membres, accompagnée de M. Papa Modou NDIAYE, DGA du MCA-Sénégal, s'est rendue dans la zone nord (région de Saint -Louis) du 10 au 13 juillet 2013. Ladite délégation était composée de :

- 1- M. Alioune Papa NDAO, Président du Conseil de Surveillance ;
- 2- Mme Abibatou NDIAYE, FAFS ;
- 3- Mme Maimouna LO GUEYE, Secrétaire Général, Ministère de l'Agriculture et des Equipements ruraux ;
- 4- Mme Aita SECK, Ministère de l'environnement et du Développement Durable ;
- 5- M. Amacodou DIOUF, Président Congad ;
- 6- M. Etienne TURPIN, Secrétaire Général Ministère de l'Aménagement du territoire et des Collectivités Locales et
- 7- M. Yaya DIATTA, Conseiller Technique Ministère des Infrastructures et des Transports.

Le présent rapport rappelle le programme de la mission, fait état des différentes actions menées et en tire une conclusion générale.

1- Rappel du programme de la Mission

La mission s'est déroulée selon le programme suivant :

Date	Activités
10/07/2013	Voyage sur Saint- Louis
11/07/2013	1- Visite de courtoisie au Gouverneur de Région
	2- Visite du Projet Routes au Nord a. RN2 b. Pont de Ndioum
12/07/2013	1- Visite du Projet Irrigation a. Visite auNgallenka b. Visite au Delta
13/07/2013	Retour sur Dakar

2- Visite de Courtoisie au Gouverneur de Région

Le Président du Conseil a, à l'entame de ses propos, présenté à M. SAKHO, Gouverneur de la Région de Saint - Louis, les membres de la délégation puis a expliqué les objectifs de la mission de vérification de l'avancement des activités du programme du MCA –Sénégal.

Prenant la parole, le Gouverneur a remercié la mission pour la visite, manifesté un vif intérêt pour le suivi des activités, étant donné que les Hautes Autorités du Pays l'ont instruit dans ce sens. Puis, il a partagé avec la délégation quelques préoccupations qui portent sur :

Les Questions Foncières : Des vices de forme ont été notées dans les activités préparatoires à la sécurisation foncière (la délibération par le Conseil rural sur les critères d'attribution foncière et l'approbation par le Sous-préfet). Le Gouverneur considère que les actes préparatoires ne doivent pas faire l'objet de délibération devant aboutir à l'affectation foncière en tant que telle. Le Secrétaire général du Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités Locales, membre de la délégation a confirmé ses propos. Le Gouverneur a pris l'initiative de convoquer le responsable des questions foncières au MCA Sénégal qui sera à St - Louis dans la semaine du 15 juillet selon le DGA MCA, pour voir avec l'autorité administrative la meilleure formule à adopter pour régler cette situation.

Les Problèmes de Communication : Le Gouverneur a évoqué des problèmes de communication notamment dans la Communauté rurale de Bokhol où selon le PCR, le MCA aurait fait naître l'espoir en demandant à l'entreprise ce que le projet pouvait faire pour la collectivité locale. C'est ainsi qu'une longue liste de doléances avait été élaborée par les populations dont la satisfaction constituait à leurs yeux un préalable à l'exploitation des carrières. Le DGA de MCA a expliqué que la démarche de l'entreprise était unilatérale et que pour éviter ce genre de choses, toute la communication liée au programme doit être coordonnée par la Direction Communication du MCA et que cela avait été notifié à toutes les entités (entreprises, consultants, ingénieurs) qui travaillent pour le programme. Le DGA de MCA a aussi indiqué que le PCR de Bokhol a signé un protocole avec le Groupement d'entreprises CSE/SOSETER, ce qui règle cette question. A sa suite, le Gouverneur a informé la mission qu'il a reçu le PCR de Bokhol qui a confirmé la résolution de ce malentendu. Ce dernier a manifesté sa volonté d'œuvrer pour la réussite du projet.

Exploitation de la Carrière du village de Merry : le Gouverneur a informé la délégation que le PCR de Bokhol lui a indiqué que l'entreprise évoluant sur la RN2 exploite une carrière à proximité des habitations entraînant des désagréments pour les populations qui manifestent leur opposition à l'exploitation de ladite carrière. Le DGA de MCA a précisé que la carrière qui est à côté des habitations n'est pas exploitée par l'entreprise. La mission a indiqué que cette question sera traitée lors de la visite de la RN2.

En dehors de ces préoccupations spécifiques, le Gouverneur a informé la mission des initiatives qu'il a prises depuis sa prise de service il y'a environ deux mois. Il s'agit essentiellement de:

- l'organisation d'une réunion de mise à niveau sur le programme avec le DG de MCA ;

- la mise en place d'un comité de suivi composé de différents services techniques régionaux, piloté par le Service de la planification ;
- l'établissement d'un plan d'actions pour ce comité de suivi qui fera des visites régulières de terrains afin de lever toute entrave émanant de l'administration.

Recommandations :

Les recommandations suivantes ont été formulées par la mission à l'issue de sa rencontre avec le Gouverneur :

- MCA doit rapidement répondre à la convocation du Gouverneur pour régler les vices de forme sur le foncier ;
- MCA doit davantage impliquer les autorités administratives dans toutes les actions du projet ; les missions de terrain passeront systématiquement les voir pour exposer les objectifs et recueillir leurs avis et commentaires ;
- MCA doit avoir une communication claire et centralisée, pour éviter les confusions et incompréhensions ;
- le mécanisme de suivi proposé par le Gouverneur doit être inclusif afin d'éviter la multiplicité des interlocuteurs ;
- le Conseil de surveillance organisera des sessions régulières sur le terrain afin de suivre de manière plus rapprochée les activités du programme ;
- la mission demande à avoir le plan d'actions élaboré par le comité régional de suivi ;
- MCA doit appuyer ledit comité pour la mise en œuvre de son plan d'actions.

3- Visite du Projet de Réhabilitation de la RN2 et du Pont de Ndioum

a. RN2 :

La visite s'est déroulée en deux étapes

- (i) d'abord une rencontre s'est tenue à Richard Toll dans les bureaux de l'ingénieur, en présence de l'entrepreneur (Directeur des travaux et son adjoint) de l'ingénieur (chef de mission et chef de lot route) et du chargé de projet du PMU-Agéroute
- (ii) ensuite la visite de terrain proprement dite

Réunion technique :

Le chargé de projet du PMU-Ageroute et le chef de mission ont fait l'état d'avancement du projet avant de répondre aux questions de la mission avec l'entreprise. La mission a noté l'état d'avancement suivant :

Projet	Date		Avancement
	Début	fin	
RN2 122km environ pour un montant HT/HD de : 27.529.035.705 F.CFA	14/01/2013	14/01/2015	Amené du matériel Installation de l'Entreprise Installation de la Mission de contrôle et de l'administration Projet d'exécution en cours, approuvée à 48% TRAVAUX en cours sur TRONCON N°01: DU PK 0 au PK 30 Etudes d'exécution Plans d'installation validés Préparation de l'assiette des élargissements sur les 10 premiers km en cours et déviation exécutée Fondation exécutés sur 06 km Etudes des ouvrages hydrauliques validées

Les travaux de réhabilitation de la RN2 sont exécutés par le groupement d'entreprises CSE/SOSTER sous la supervision de SGS : l'ingénieur.

Délai d'exécution : Le plan de travail a été présenté. La mission a déploré que les intervenants n'aient pas insisté sur le chemin critique. La mission a voulu savoir si la date initiale de fin des travaux sera respectée. L'entreprise a confirmé que ladite date sera respectée.

La mission a demandé au Maître d'ouvrage et à l'Ingénieur d'exiger un plan de relance de l'entreprise pour porter ses rendements à la cadence requise pour le respect des délais.

Axe de la route : La mission s'est intéressée à la modification de l'axe du projet, question qui a été abordée lors d'une réunion du conseil.

L'ingénieur a expliqué que la route existante n'a pas une géométrie régulière, ce qui fait que l'axe réel est différent de ce qui peut être observé sur le terrain. Le projet envisage un élargissement et une rectification de la géométrie pour être conforme aux normes en vigueur. Cela va entraîner un décalage de l'axe précédent par endroit et ne va pas entraîner de variation de quantité sur le projet d'exécution déjà validé (les 48% du tracé). La mission a été satisfaite de cette réponse. **Toutefois, un suivi régulier et rigoureux des quantités devra être fait pour éviter toute surprise sur les variations de quantités et donc des prix.**

Site d'emprunt de Merry : la mission a informé de l'interpellation de Monsieur le Gouverneur sur les nuisances au site de la carrière de Merry. L'entreprise a indiqué qu'elle est étonnée de cette information parce que le site en question est à plus de 200m du village de Merry et qu'à ce jour, elle n'a reçu aucune plainte des populations sur l'exploitation de ce site. La mission a demandé des précisions sur l'explication donnée par MCA. Le chargé de projet du PMU-Ageroute a informé la mission que le site de Merry est au PK 26,5 et c'est celui de Dierry Gaya qui est au PK 25,2 qui a été sondé par l'entreprise qui ne l'a pas exploitée parce que les

caractéristiques des matériaux (indice de plasticité, etc..) ne sont pas conformes aux exigences du chantier.

Visite de terrain de la route et constats :

A la suite de cette réunion technique, toutes les parties techniques ont entrepris une visite du chantier en cours. La mission s'est arrêtée par endroit pour voir de plus près l'exécution des remblais sur les 10 premiers kilomètres.

La mission a visité la centrale d'enrobés neuve en cours d'installation de même que la centrale à béton.

La mission a aussi visité le site d'emprunt de Merry et a constaté que ce site en exploitation est loin des habitations (plus de 300m alors que le dossier d'appel d'offres exige 100m). La mission a demandé à MCA d'informer le Gouverneur des résultats de cette vérification qui montre qu'aucun problème n'est noté à ce niveau.

b. Pont de Ndioum :

Les discussions ont eu lieu sur le chantier en même temps que la visite, en présence de l'entreprise MSF (Directeur de travaux et conducteur de travaux), de l'ingénieur (chef de mission et chef de lot Pont) et du chargé de projet du PMU-Agéroute. La mission a aussi visité la base de l'entreprise avec les bureaux de l'ingénieur et de l'entreprise, les laboratoires, les ateliers mécaniques et de préfabrication des poutres, etc. L'état d'avancement constaté par la mission est le suivant :

Projet	Date		Avancement
	Début	fin	
Pont de Ndioum d'une longueur de 160m pour un montant HT/HD de : 6.827.151.455	29/11/2012	29/07/2014	Les plans d'installation sont validés Les travaux d'installations de la base de chantier sont terminés, Le matériel de chantier nécessaire au démarrage des travaux est également mis en place, de même que l'équipement des bureaux de chantier. Les pieux (06) sont réalisés pour la culée C1 (située du côté de la RN2), Les pieux les piles P1, P2, P3 et P4 sont réalisés. Les travaux de fondation (sur pieux) ont démarré sur la rive gauche (Ndioum/Walo).

Les travaux du pont de Ndioum sont exécutés par l'entreprise MSF et SGS est l'ingénieur.

Délai d'exécution : La mission a interpellé l'entreprise et l'ingénieur sur les risques de dépassement de délais. L'entreprise a indiqué qu'elle a élaboré un plan de relance sur demande de l'ingénieur et a démarré les fondations sur l'autre rive, ce qui selon elle est un changement de méthodologie et qui a justifié sa dernière réclamation.

Réclamations : La mission a marqué son inquiétude par rapport à la tendance de l'entreprise à faire des réclamations pour chaque difficulté. Cela est d'autant plus préoccupant que l'entreprise a acquis cette réputation avec d'autres maîtres d'ouvrage comme l'Ageroute.

L'entreprise a observé que le maître d'ouvrage n'a pas rempli ses obligations sur chacune de ses réclamations.

MCA a expliqué que toutes les cinq réclamations de l'entreprise ont été rejetées et cela lui a été notifié par l'ingénieur. Suite à cela, l'entreprise a sollicité l'intervention du Conciliateur qui a déjà fait une visite du site le 22 juin 2013 et qui doit se prononcer dans un délai de 28 jours.

La mission a demandé à être informée des conclusions du Conciliateur dès qu'elles seront disponibles pour que les dispositions idoines soient prises dans les meilleurs délais.

Fer de diamètre 32mm : Lors de la visite de la base, la mission a été informée de l'absence du fer de diamètre 32mm et qui retarde la préfabrication des poutres. Même si l'entreprise indique que cette préfabrication n'est pas sur le chemin critique, la mission a demandé que les diligences nécessaires soient prises pour la fourniture de cette armature dans les délais. L'entreprise a indiqué qu'elle a déjà passé la commande à l'étranger.

La mission a demandé aux différentes parties prenantes au projet d'instaurer un climat de confiance favorisant un travail dans le respect des coûts et des délais et aussi selon les normes et qualité requises.

Conclusion visite projet de réhabilitation RN2 et pont de Ndioum :

La mission reconnaît les efforts des différentes parties prenantes pour l'exécution de ce projet et les encourage. La mission conclut qu'il peut exister un risque de non finition de ces activités dans les délais contractuels si un suivi rigoureux du planning n'est pas mené. Cependant, elle est confiante du respect des délais pour le volet routier compte tenu des marges de temps disponibles pour la fin des travaux des deux contrats par rapport à la fin du compact.

Visite du Projet Irrigation

La journée du 12 juillet a été consacrée à la visite du projet irrigation : d'abord le Ngallenka, ensuite le Delta

c. Ngallenka

La mission a commencé par une présentation du projet et des questions/réponses sur la base industrielle de l'entreprise RC avant la visite des travaux en cours. La mission a noté l'état d'avancement suivant :

Projet	Date		Avancement
	Début	fin	
Cuvette de Ngallenka 442 ha pour un montant HT/HD de : 2.410.930.615 FCFA	06/11/2012	06/01/2014	54% du temps écoulé sur les 14 mois du projet et environ 38% d'exécution physique (Démarrage effectif des travaux depuis le 03/04/2013), L'état d'avancement des travaux se résume comme suit : Base du chantier : les travaux sont achevés Digues simples et digues pistes de protection réalisées Réseau d'irrigation en cours Réseau de drainage en cours Electrification des stations de pompage. Ligne électrique posée Construction de lavoir à 100%. Les logements et bureaux de l'Ingénieur et du maitre d'ouvrage sont disponibles

Les travaux de la cuvette de Ngallenka, exécutés par l'entreprise RC sont sous le contrôle et la supervision de l'ingénieur STUDI.

Délai d'exécution : La mission a noté que les travaux effectifs n'ont démarré que le 03 avril 2013, soit cinq mois après la date de commencement et que depuis début juin, l'entreprise a mis en place un plan de relance qui a permis de rattraper 3 mois sur les 5. Si ce plan de relance est respecté, le délai prévisionnel peut être tenu.

La mission demande au MCA de suivre rigoureusement le plan de relance pour rester dans les délais contractuels.

Tertiaire : La mission a aussi retenu que le tertiaire ne fait pas partie du contrat de base de l'entreprise et que le MCA doit se prononcer sur un avenant avec l'entreprise ou le lancement d'un appel d'offres. **La mission demande au MCA de se prononcer rapidement sur cette question afin d'être dans les délais et éviter des réclamations éventuelles des personnes affectées par le projet si jamais la date de fin initiale n'est pas respectée.**

Réclamations : La mission a noté l'introduction de réclamations par l'entreprise et demande au MCA de les traiter et d'en informer, dans les meilleurs délais, le MCC et le Conseil de surveillance.

La mission a pu faire le tour du chantier en présence de l'ingénieur (chef de mission et son adjoint), de l'entreprise (directeur des travaux), des chargés de projets MCA et PMU-SAED.

d. Delta :

La mission a rencontré l'ingénieur (le groupement EGIS/Idev) qui lui a fait l'état d'avancement des quatre lots de travaux. Elle a visité les installations du lot 1 (base industrielle et base de Ross Bethio), de même que le site d'emplacement de la station de Diamo à Mboubène. Outre l'ingénieur, la mission a pu rencontrer l'entreprise CONDURIL ayant les lots 1&2 et l'entreprise EIFFAGE, titulaire du lot 4. **La mission n'a pas pu rencontrer le groupement d'entreprises SATOM/RAZEL, attributaire du lot 3 qui n'est toujours pas à ce jour sur le terrain.**

A la suite de ces visites, une réunion de synthèse a été tenue dans les locaux de l'ingénieur à Saint - Louis.

De ces discussions, la mission a retenu l'état d'avancement suivant :

Projet	Date		Avancement
	Début	fin	
Travaux de Construction des Ouvrages des adducteurs du Delta – Lot 1 Delta avec CONDURIL pour un montant HT/HD de 6.893.369.471 F.CFA	21/01/2013	21/11/2014	Installation base industrielle en cours Installation base de Ross Béthio (Bureaux, réfectoire, infirmerie) en cours Installation Base de Ndiaye (logements) en cours Etudes d'exécution : une reçue sur les 7 ouvrages (d'après l'ingénieur, elle sera probablement rejetée)
Travaux de Terrassement des adducteurs du Delta – Lot 2 Delta avec CONDURIL pour un montant HT/HD de 29.151.797.996 F.CFA	21/05/2013	21/07/2015	Recherche et Identification d'emprunts en cours
Travaux de Terrassement de l'émissaire du Delta – Lot 3 Delta avec SATOM/RAZEL pour un montant HT/HD de 31.853.764.457 F.CFA	28/05/2013	28/07/2015	L'entreprise commence tout juste à s'installer
Travaux de Construction des Ouvrages de l'émissaire du Delta – Lot 4 Delta avec EIFFAGE pour un montant HT/HD de 5.933.193.721 F.CFA	10/05/2013	10/01/2015	Début d'installation Sondage géotechnique en cours sur la station de Diamo

Délai d'exécution : La mission a interpellé l'ingénieur sur les délais d'exécution des quatre lots de travaux, il s'est montré pessimiste quant aux respects des délais des lots 2&3 compte tenu de la nature des travaux et du démarrage timide des activités de terrain. Toutefois, l'entreprise du lot 3 a confirmé son engagement à tenir les délais surtout qu'elle est convaincue de la fin du projet avant septembre 2015. **La mission exhorte le MCA et l'ingénieur à presser les différentes entreprises pour avoir les dossiers d'exécution et que dès que ceux-ci sont validés, de demander aux entreprises de mettre en œuvre des plans de relance permettant de terminer les travaux dans les délais.** Le MCA devra particulièrement veiller à ce que les ressources (humaines et matérielles) à mobiliser par les entreprises soient dans des proportions adéquates pour assurer les rendements nécessaires pour l'atteinte de cet objectif de délai, à veillant à la maîtrise des coûts et de la qualité.

Conclusion Visite Projet Irrigation :

La mission reconnaît les efforts des différentes parties prenantes pour l'exécution de ce projet et les encourage dans cela. Elle conclut qu'il existe un risque de non finition de ces activités dans les délais contractuels si un suivi rigoureux du planning n'est pas mené. La mission est confiante de la fin des travaux dans les délais du compact compte tenu des marges de temps disponibles à ce titre pour les contrats Ngallenka, Delta Lot 1 et Delta Lot 4.

Toutefois, la mission est préoccupée par le risque important de terminaison des contrats des lots 2& 3, compte tenu, de la nature des travaux, de la marge faible (2mois) par rapport à la fin du compact et du démarrage timide des activités de terrain.

La mission engage MCA à trouver les solutions idoines pour atténuer ces risques et demande de l'informer en temps réel de toute modification pouvant augmenter ce risque.

Conclusion Générale de la visite Zone Nord:

Le Président du Conseil de Surveillance, s'exprimant au nom de la mission de vérification remercie le gouverneur de Saint-Louis pour sa disponibilité et sa proactivité ainsi que l'ensemble des personnels rencontrés au niveau des entreprises, des ingénieurs, des PMU Ageroute et Saed et du MCA. Il remercie la Direction Générale du MCA d'avoir organisé cette mission et particulièrement le DGA qui l'a accompagnée sur le terrain.